

SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 11 MARS 2026 À 17 H

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 11 mars 2026 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 février 2026

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de février 2026
5. Avis de motion : Règlement 26-224 : Règlement décrétant un emprunt de 750 000 \$ pour le réaménagement des locaux de la MRC de La Côte-de-Gaspé
6. Projet de règlement 26-224 : Règlement décrétant un emprunt de 750 000 \$ pour le réaménagement des locaux de la MRC de La Côte-de-Gaspé

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

7. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM – Autorisation de signature
8. Engagement et attentes de la MRC de La Côte-de-Gaspé envers le processus de renouvellement du schéma d'aménagement et de développement

C) Développement socioéconomique

9. État des programmes d'aide financière
10. Dossiers d'investissement
11. Fonds régions et ruralité, volet 2 et 3 – Adoption du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028
12. Modifications aux politiques d'investissement :
 - a) Politique de soutien à la ruralité
 - b) Politique de soutien aux entreprises
 - c) Politique de soutien aux événements et activités socio-économiques
 - d) Politique d'investissement du Fonds de vitalisation

D) Autres dossiers

13. Programme d'appui aux collectivités – Autorisation de signature
14. Entente sectorielle de développement en habitation dans la région de la Gaspésie 2026-2029
15. Entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises dans la région de la Gaspésie 2026-2027
16. Entente sectorielle de développement pour le soutien à la démographie dans la région de la Gaspésie 2026-2028

17. Affaires nouvelles :
 - a)
 - b)
18. Période de questions pour le public
19. Ajournement ou levée de la séance